

N° DEL24_088



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 décembre 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Tina RAMAH donne procuration à Dalila KHORBI, Diénabou KOUYATE donne procuration à Hafid IABASSEN, Nassira BENOuari donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Ruffin KAPELA donne procuration à Manuela MELO, Sébastien CÉLERIN donne procuration à Casimir PIERROT

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Régis PEDANOU

Secrétaire :

Jacqueline HUCHIN

Objet : Modification du représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des collèges

En application des dispositions de l'article R.421-1611 du Code de l'éducation relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement, il y a lieu pour le Conseil Municipal de désigner un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration des collèges Camille-Claudé et Louis-Aragon de Montigny-lès-Cormeilles.

Suite à l'élection de Monsieur Miloud GOUAL anciennement représentant pour siéger au Conseil d'Administration de ces deux collèges, il convient d'actualiser le représentant.

Il propose de désigner pour siéger au Conseil d'Administration de ces deux collèges, Monsieur Thibault PETIT.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°20.045 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration du collège Camille-Claudé et au Conseil d'Administration du collège Louis-Aragon.

Vu les dispositions de l'article R.421-16 du Code de l'éducation,

Vu les dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir en avoir délibéré,

DÉSIGNE pour siéger au Conseil d'Administration du collège Camille Claudé et au Conseil d'Administration du collège Louis Aragon : Monsieur Thibault PETIT.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 26/12/2024